

Thème : Déontologie, honoraires et taxation d'honoraires

Date : Vendredi 9 septembre 2022 de 14h à 17h

Lieu : La Rochelle

Pré-requis : être avocat / Niveau : 1

Objectifs :

- Comprendre comment fixer ses honoraires au regard des obligations déontologiques
- Rédiger une convention d'honoraires
- Savoir mener une procédure de taxation en demande ou en défense, et en appel

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Rappel des obligations déontologiques en matière d'honoraires**
- **La convention d'honoraires**
- **La fixation d'honoraires par le bâtonnier et la cour d'appel**

➤ Moyens pédagogiques : Présentation orale et support écrit.

➤ **Modalités d'évaluation finale** : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur le Bâtonnier Arnaud TRIBILLAC, Avocat au barreau de Perpignan, Président de la conférence des bâtonniers du grand sud-ouest.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.